

## **RAPPORT D'ACTIVITES 2016**

### **1) PREAMBULE**

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cet article a été modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008, indiquant que « le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

### **2) FONCTIONNEMENT ET ROLE DE LA COMMISSION**

Cette Commission doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Cette Commission doit, chaque année et avant le 1<sup>er</sup> juillet, dresser un rapport de son activité pour l'année N-1, qui est soumis à l'assemblée délibérante.

Les compétences de la Commission sont de deux ordres :

→ La Commission examine annuellement, sur rapport de son Président :

- les rapports annuels d'activité établis par les délégataires de service public ainsi que les bilans d'activité des services exploités en régie autonome,
- les rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement et des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

→ La Commission est consultée pour avis :

- avant délibération du Conseil Communautaire sur les projets de délégation de service public,
- avant décision portant création de régie autonome.

La majorité de ses membres peut également demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

### **3) COMPOSITION**

Elle est présidée par le Président de l'EPCI (ou son représentant par voie d'arrêté). Sa composition est fixée par l'assemblée délibérante. Elle comporte des membres de l'assemblée à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations d'usagers. Chaque membre de cette commission peut se faire représenter.

En outre, en fonction de l'ordre du jour, des personnes qualifiées pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la Commission.

La composition de la Commission a été fixée par la délibération n° GD73/14 du 6 mai 2014, adoptée à l'unanimité.

Ainsi, compte tenu de la teneur des dossiers dont l'examen sera confié à cette instance, il a été proposé de nommer dans cette Commission, outre son Président, 10 membres élus et d'appeler à participer aux

travaux de la Commission des membres d'associations représentatives des compétences principales de l'EPCI :

- associations représentatives en matière de protection de l'environnement,
- associations représentatives du monde économique et commercial, et de la garantie des droits des consommateurs,
- associations représentatives des usagers des transports.

Les 10 membres élus de cette commission sont :

Grégory SOLDAVINI	Claude FRANCOIS
Sylvette MARCHAND	Séverine CALINON
Gérard FERNOUX COUTENET	Laurence BERNIER
Patrick JACQUOT	Alain DIEBOLT
Bernard GUERRIN	Sylvie HEDIN

#### 4) TRAVAIL DE LA COMMISSION

En 2016, la CCSPL s'est réunie deux fois, le 10 juin et le 14 septembre.

Lors de la Commission du 10 juin 2016, les points suivants ont été examinés :

- **Délégation de service public de l'assainissement non collectif aux sociétés SOGEDO et LYONNAISE DES EAUX :**

Pour rappel, cette délégation de service public est effective depuis le 29 août 2011 et couvre toutes les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Délégation est assurée par deux entreprises, la Lyonnaise des Eaux sur les communes de Dole et Nevy-Les-Dole et la SOGEDO sur les autres communes.

1. Présentation du rapport annuel 2015 du délégataire :

En préambule le représentant de SOGEDO indique que l'année 2015 a été marquée par le renouvellement du contrat de DSP et par l'arrivée d'un nouveau technicien.

L'attention de la commission se porte sur les points suivants du rapport :

- Etat d'avancement des diagnostics sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 98 %
- Nombre de contrôles de conception : 27
- Nombre de contrôles réalisation : 26
- Taux de réclamation : 0%
- Indicateurs de performance : population desservie par le SPANC de 5574 habitants, taux de conformité des installations de 60,6% (quasi identique à l'année précédente)
- Comptes annuels de résultat

2. Présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service :

Par rapport à 2014, les changements portent uniquement sur l'évolution du tarif des prestations, qui ont été renégociés lors du renouvellement du contrat.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif reste stable aux alentours de 61 %.

Les membres de la Commission ont pris acte du rapport annuel d'activités 2015 ainsi que du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service.

- **Délégation de service public du Golf du Val d'Amour à la société BLUE GREEN :**

La société BLUE GREEN a présenté son rapport annuel 2015 de délégation de service public.

- Compte-rendu financier :

Le chiffre d'affaires du golf du Val d'Amour a connu une augmentation de 9987 €, soit 7 % de progression par rapport à 2014. Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- L'augmentation du Chiffre d'affaires abonnement (+14%), en raison du développement du nombre des abonnés,
- Une stabilisation du Chiffre d'affaires practice (+0%), en lien direct avec un été particulièrement chaud peu favorable à l'accès au parcours.

Le chiffre d'affaires Green fee connaît une relative baisse (-5 %) qui s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre des abonnés et par un effet de transfert (CA Green Fee vers CA abonnement).

Les charges de l'activité golf s'élèvent à 42 467 € et représentent une baisse de -6 % par rapport à 2014. Les charges sont en diminution de 2 903 € en 2015, essentiellement sur le compte 603 « petit matériel et pièces détachées » qui représente 30 % du volume des achats, et cela en raison d'une diminution des pannes et d'une meilleure gestion de celles-ci.

A l'inverse les charges du compte 602 « Engrais, Phyto et sable » augmente de 16 % (1 720 €) en raison d'une augmentation de la fréquence des sablages des greens et zones de jeu.

De la même façon, le compte 605 « énergie » a connu une augmentation de 50 % en raison de l'exploitation et des charges inhérentes à la restauration et à l'absence de gérant.

Ainsi, en 2015 une gestion plus fine des achats et des stocks a permis une maîtrise des charges d'exploitation.

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) connaît une forte augmentation de 173 % (22 838 €) par l'effet de l'augmentation de 7 % du CA, la réduction de 11 % de la masse salariale (malgré l'augmentation des effectifs) et la maîtrise des charges.

Concernant le chiffre d'affaires « enseignement », il connaît une légère progression de 2% (1 005 €). Cette progression est le fruit du développement de formules d'enseignement de longue durée (de 5 mois à 1 an).

Ainsi, en 2015, la rentabilité de l'activité d'enseignement connaît une progression de 34 % et atteint les 9 085 €.

Concernant le chiffre d'affaires « boutique », 2015 connaît une progression de son chiffre d'affaires boutique de 6 % en dépassant le réalisé de 2014 de 3094 €.

- + 7 276 € pour la vente de matériel
- - 4 280 € pour la vente de vêtements
- Stagnation pour la vente accessoire

L'activité profite des forces de vente présentes sur site, particulièrement sensibles au développement de cette activité.

Concernant le chiffre d'affaires « restaurant », l'exploitation du Bar/Restaurant a été reprise en 2015 par le délégataire pour l'année entière, avec une forte augmentation du chiffre d'affaires en solide et en liquide de 1 541% par rapport à l'exercice 2014, puisque en 2014 le délégataire a exploité l'activité restauration uniquement en bar pendant 2 mois.

Une hausse importante du chiffre d'affaires global est ainsi constatée sur l'année 2015, qui s'exprime également par une progression de la fréquentation du golf, du nombre d'abonnements et d'élèves en formation de longue durée.

- *Compte-rendu social :*

La masse salariale du golf s'élève en 2015 à 178 340 € et correspond au centre de coût le plus important en valeur ; il pèse pour 51 % du chiffre d'affaires du délégataire.

Suite à l'embauche d'une personne à l'accueil et de deux personnes au restaurant, les charges salariales ont augmenté de 10% seulement. Cette charge reste limitée en raison du statut du directeur et de l'intendant de terrain, tous deux mutualisés avec le golf de Quetigny. De plus des contrats aidés (emplois d'avenir) ont été intégrés au terrain, à l'accueil et au restaurant.

- *Données d'activité :*

Abonnement : Le nombre d'abonnements a progressé, pour atteindre les 235 personnes au 31 décembre 2015 (contre 225 en 2014).

Enseignement :

Belle dynamique des formules d'enseignement de longues durées (67 ventes contre 57 en 2014), ce qui représente une augmentation de 6% en enseignement lissé malgré une baisse de 8% en non lissé. Cela s'explique par les démarches effectuées par le délégataire pour la promotion de l'activité et de la discipline auprès d'un public plus large, associée à une politique tarifaire adaptée.

La baisse d'activité en cours individuels est liée à l'augmentation des créneaux horaires destinés à l'encadrement des formules d'enseignement de longue durée.

Il y a eu toutefois une forte activité de cours individuels en août, en raison des leçons dispensées à la clientèle touristique estivale.

Par ailleurs, 2 grandes périodes d'initiation au golf au printemps et à la rentrée de septembre ont été organisées. 100 personnes du tissu local ont ainsi pu découvrir la discipline en 2015 sur le Golf du Val d'Amour.

- *Données de fréquentation des parcours :*

Accès parcours des abonnés : L'essentiel de la fréquentation se concentre entre mars et décembre, avec 9 292 départs enregistrés en 2015 contre 7 918 départs d'abonnés en 2014, ce qui porte la fréquentation moyenne annuelle par abonné (et élèves) à près de 32 parcours.

Accès parcours des joueurs Green Fee : L'essentiel de la fréquentation se concentre d'avril à octobre, avec 1 738 joueurs green fee contre 1 581 en 2014.

Le pic de fréquentation des joueurs green fee est enregistré au mois d'août et en semaine.

La fréquentation des joueurs Green fee est particulièrement marquée en semaine (71 %), ce qui s'explique par un relatif engorgement du parcours en week-end du fait du grand nombre de compétitions. Une forte activité sur les mois de Juin, Juillet et Aout est également enregistrée.

- *Animations sportives et ludiques :*

Il y a eu 1 859 compétiteurs en 2015, contre 1 416 en 2014.

- *Compte-rendu technique :*

Les opérations et travaux engagés en 2015 ont été :

- Carottage des greens, scarification et sablage des greens
- Campagne de nettoyage des arbres parcours (gestion forestière)
- Evacuation des arbres dans les plans d'eau
- Mise en place de la clôture électrique Anti Sanglier
- Raccordement de l'arrosage automatique du parcours école trou 1, 2 et 3
- Engazonnement des greens et des départs suite à la sécheresse
- Aménagement du practice
- Mise en place de cibles
- Amélioration des pas de tir
- Animation de l'espace

En 2015, les travaux de réhabilitation du Club House ont débuté. Le projet initial a été réadapté en raison de contraintes liées aux zones à forts risques d'inondation (Zone PPRI Rouge). La réception de chantier est annoncée pour le début du printemps 2016.

Un accueil de l'activité golf sera assuré dans un espace modulaire provisoire pendant la durée des travaux et la fermeture de l'activité Bar/restaurant sera limitée au maximum.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel d'activités 2015.

Lors de la Commission du 14 septembre 2016, la délégation de service public suivante a été examinée :

- **Délégation de service public de transport urbain à la société CAR POSTAL :**

La société CAR POSTAL a présenté son rapport annuel 2015 de délégation de service public, qui reprend les caractéristiques techniques et financières de l'exploitation et mentionne les événements majeurs de l'année.

*Faits 2015 :*

Pour 2015 les principaux faits sont les suivants :

- Adaptation des services pour rationaliser le réseau
- Augmentation des tarifs des abonnements annuels
- Amélioration de la performance commerciale
- Lancement des études pour le renouvellement de la DSP en septembre 2016

*Principaux chiffres :*

	<b>Chiffres 2015</b>	<b>Evolution - commentaires</b>
Kilomètres commerciaux	<b>962 118</b>	Diminution liée à l'adaptation du réseau
Kilomètres totaux	<b>1 114 771</b>	
Performance commerciale (V/km)	1,0	En légère augmentation
Offre kilométrique TAD	152 653	En progression, augmentation notamment du Flexi-PMR
Fréquentation totale	<b>1 035 936</b>	En diminution (-46 430 voy), liée à l'adaptation du réseau. A noter une chute de la fréquentation de la navette de centre-ville (- 18 000 voyages par rapport à 2014)
Fréquentation des lignes régulières	<b>954 700</b>	En diminution
Personnel	23 conducteurs 6 personnels autres	Réduction du nombre de conducteurs, en lien avec la réduction des services
Parc de véhicules	14 bus + 3 réserves 3 minibus TAD + 1 PMR 2 navettes centre ville	Réduction de la flotte de 3 véhicules
Moyenne d'âge du parc	5,86 ans	Parc qui vieillit, augmentation des interventions de maintenance
Recettes commerciales	<b>219 626€</b>	Augmentation des recettes, en lien avec l'augmentation des tarifs

*Compte-rendu financier :*

Produits	<b>4 654 214€</b>	Dont 4 104 837€ de participation de l'AO et 258 567€ de compensation tarifaire
Charges	4 554 788€	En diminution, Dont 1,32M€ de charges de roulage et 1,46M€ de sous-traitance (lignes scolaires, TAD, navette)
Résultat	99 426€	Résultat positif

*Réseau 2015 : évolutions*

La structure des lignes régulières a évolué au 20 décembre 2014 :

- L'axe structurant Tavaux – Dole sur les lignes 1 et 2 est maintenu. A certains horaires, la ligne 1 poursuit son parcours jusqu'à Saint- Aubin,
- La ligne 3 démarre désormais de Damparis ou de Champvans et est rattachée à l'ancien parcours de la ligne 5 sur Dole (Rive gauche – quartier Bedugue jusqu'à Bastié),
- Le parcours de la ligne 4 garde la même ossature. La zone industrielle du Tumulus est desservie à l'entrée par l'arrêt «Montée rouge » et l'offre est réduite sur le tronçon Dole – Villette les Dole,
- La ligne 5 inchangée depuis Sampans est prolongée désormais vers les quartiers de La Paule – Grandes Epenottes et la commune de Rochefort sur Nenon,
- La ligne 6 devient une ligne à vocation principalement scolaire reliant les communes de Damparis – Abergement la Ronce – Aumur et Saint Aubin. Des correspondances sont possibles avec les lignes 2 et 3 à Damparis Collège pour se rendre à Dole.

Les tarifs des abonnements annuels ont augmenté :

- Abonnement annuel de 30€ à 50€
- Pass'jeunes : de 20€ à 30€

Cette évolution a suscité de nombreux retours en décembre 2014, suite à son annonce. Quelques aménagements ont pu être effectués pour apporter des réponses simples, notamment pour les scolaires de Tavaux. Il n'y a plus eu de retours depuis février 2015 ; les usagers semblent avoir pris la mesure du réseau modifié.

Les membres de la Commission ont pris acte de ce rapport annuel 2015.